ONU / 2011 : Année Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine

11/10/2011 à 10h46

En proclamant cette Année internationale, la communauté internationale reconnait que les personnes d'ascendance africaine représentent un groupe distinct dont les droits doivent être promus et protégés.

La Déclaration et le Programme d'action de Durban (Adoptés en 2001 lors de la Conférence mondiale contre le racisme de Durban, ce document est orienté vers l'action, qui propose des mesures concrètes pour lutter contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance) reconnaissent les personnes d'ascendance africaine comme **un groupe de victimes particulier** qui continue de souffrir de discrimination, héritage historique de la traite transatlantique des esclaves.

Même les personnes d'ascendance africaine ne descendant pas directement des esclaves sont confrontées au racisme et à la discrimination qui persistent encore aujourd'hui, des générations après la fin de la traite des esclaves.

ONU